

Nos réf :
MF/VE-265

LE WAST, le 3 novembre 2016

Objet : invitation à une conférence du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Madame, Monsieur le Maire,

La question du développement des communes et de l'habitat, préservant nos paysages mais aussi nos ressources et notre climat, est au cœur des préoccupations de la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Face à ces objectifs ambitieux, les retours d'expériences et la recherche de solutions innovantes aideront les projets du territoire à se réaliser.

Nous vous invitons, élus et acteurs locaux, à une conférence ouverte à tous :

le samedi 3 décembre 2016, de 9h30 à 12h00
A la salle d'Alincthun (école),

**« Et si la revitalisation des villages passait par d'autres formes de construction :
des lieux éphémères ou plus légers ? »**

Habitat participatif, Habitats légers... Apports de la loi ALUR et témoignages

Face à la raréfaction des revenus des communes, l'innovation en matière d'urbanisme, d'habitat, d'équipements, d'aménagement est plus que jamais nécessaire. La loi ALUR (*Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, mars 2014*) apporte un nouveau cadre, en permettant les constructions facilement démontable et en favorisant l'habitat groupé participatif. Par ailleurs, ces deux éléments peuvent être complémentaires. Des élus ont aussi fait le choix de constructions plus légères en matière d'équipement public, par exemple avec une classe supplémentaire ou une garderie dans une yourte (Boëseghem, Hantay).

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mélanie Huguët-Friedel, en charge de l'organisation, au 03.21.11.07.28 ou par E-mail : mhuguet@parc-opale.fr. Sans que ce soit une obligation, n'hésitez pas à vous inscrire par mail pour nous aider à préparer au mieux cet évènement.

En espérant que vous puissiez bénéficier des enseignements de ces temps conviviaux d'échange et de discussion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Philippe LE...
Préside

